



DOSSIER DE PRESSE



Présentation du service e-charge50

Opération réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'État, confiés à l'ADEME.

LE PROJET :

129 bornes de recharge dans la Manche.

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Si l'essentiel des recharges se fera au domicile ou sur les lieux de travail, l'existence d'un réseau de bornes de recharge en accès public sera primordiale pour rassurer l'utilisateur contre le risque d'autonomie insuffisante et encourager le développement de ce type de véhicule.

CONTEXTE DU PROJET

Le département de la Manche est un territoire propice au développement de l'électromobilité :

- il présente un potentiel remarquable d'énergies renouvelables,
- son parc automobile compte environ 200 000 véhicules particuliers,
- près de 80% des actifs manchois ont recours à la voiture pour rejoindre leur lieu de travail,
- la moyenne des trajets domicile-travail est inférieure à 30 km.

À partir de ces éléments, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50), autorité organisatrice de la distribution de l'électricité a souhaité, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche, s'inscrire dans un projet d'envergure nationale de développement des véhicules électriques rechargeables.

Cependant, certaines communes de la Manche (*les communes de Cherbourg en Cotentin, Saint-Lô et Avranches*) ne sont pas adhérentes au syndicat. C'est pourquoi, le Conseil Départemental de la Manche et le SDEM50 ont proposé à ces communes d'intégrer le plan de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, tout en restant maîtres d'ouvrage de leurs installations.

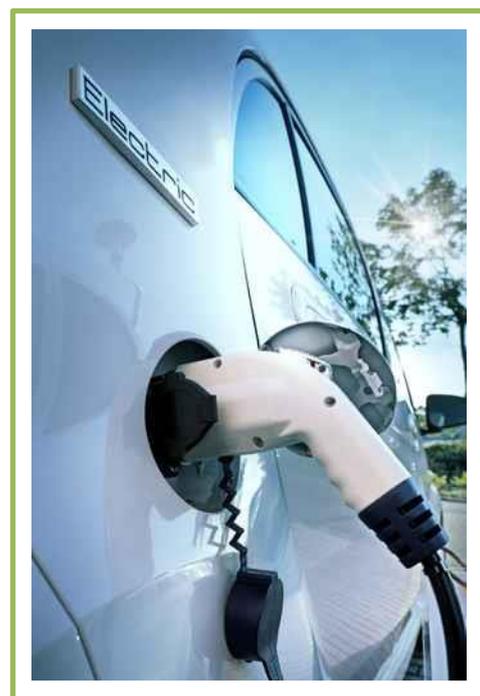
PLAN DE DEPLOIEMENT

Toutes les infrastructures de recharge du schéma de déploiement sont dédiées **au service de recharge publique**. Elles sont implantées sur le domaine public ou sur des terrains privés de la commune, sans aucune restriction d'accès.

Le schéma de déploiement départemental d'infrastructures de recharge prévoit un maillage de bornes cohérent à l'échelle du territoire a été établi par le SDEM50 et le Conseil Départemental de la Manche à partir de critères de répartition de la population, de niveau de services et des flux de déplacement. Avec **moins de 30 km** entre chaque borne, le projet compte garantir la recharge d'appoint et ainsi rassurer les utilisateurs quant au risque de « panne ».

129 bornes doubles de recharge de véhicules électriques vont fleurir dans **77 communes** du département de la Manche. Le déploiement a commencé **en juin 2016** et **s'achever en 2017**.

➔ Trois grandes zones ont été définies : le Cotentin, le Centre Manche et le Sud



TYPES DE BORNE

Le projet prévoit l'installation de bornes de recharge normale et de bornes de recharge accélérée. La recharge normale permet de recharger complètement le véhicule électrique en 7h. Quant à la recharge accélérée, qui représente 80% du projet, elle permet la recharge complète d'un véhicule en 2h00.

Chaque borne disposera de 2 points de charge permettant la recharge de 2 véhicules simultanément, un total donc de **258 points de charge** dans la Manche !

COÛT DU PROJET

L'investissement total est de **1,397 millions d'euros HT**. L'ADEME financera à hauteur de 48% dans la cadre des Investissements d'Avenir de l'Etat, suite à la signature de cette convention.

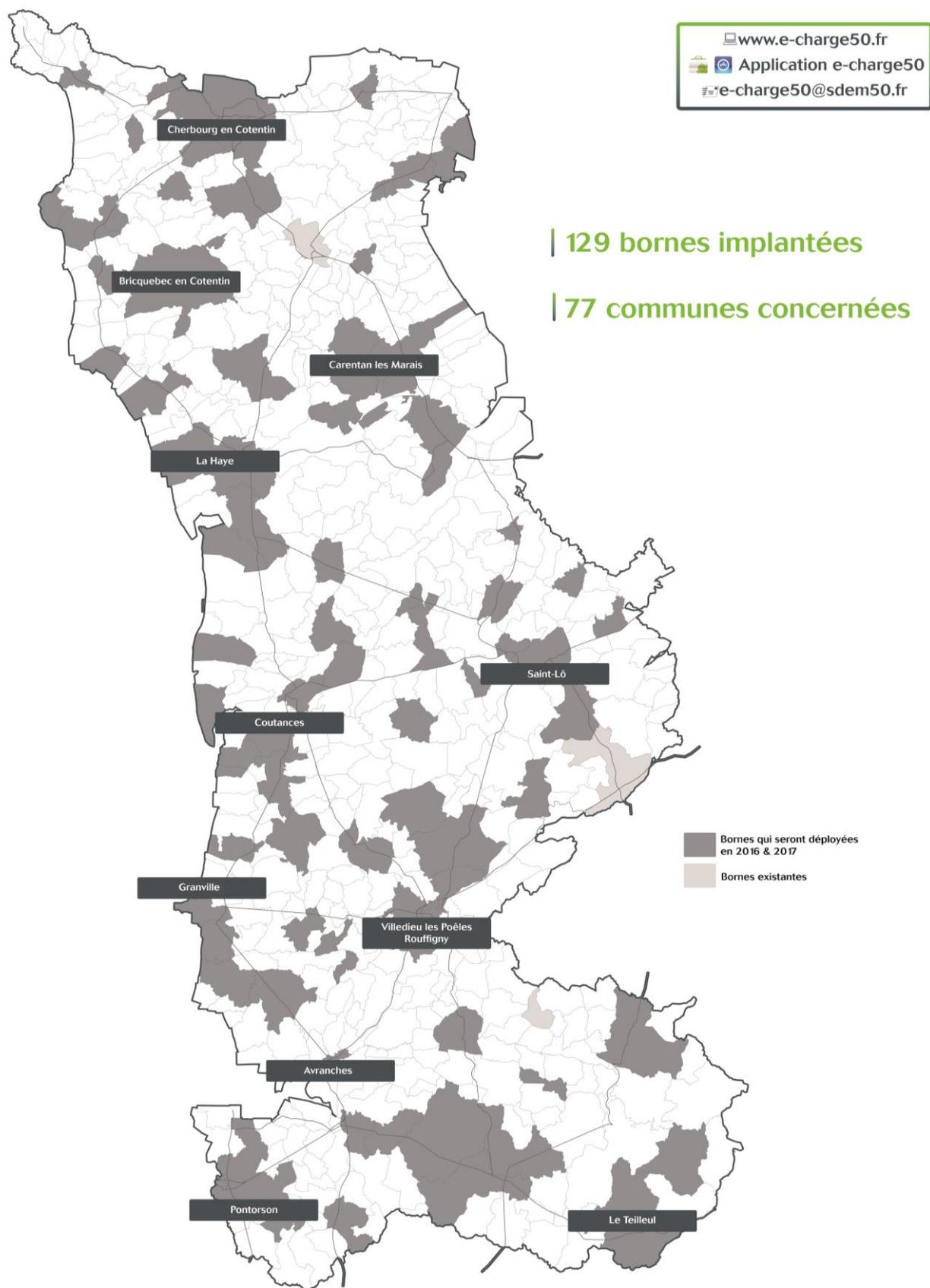
Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir

(PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.



Partenaires	Répartition des dépenses
L'ADEME, Investissements d'Avenir	48%
La Région	4%
Le Département	24%
Les Communes	24%

De plus, ce projet veut assurer aux utilisateurs de véhicules électriques la **gratuité du stationnement** pour une durée minimale de deux heures, au moins les deux premières années qui suivent la mise en service de l'infrastructure de recharge sur l'ensemble des emplacements de stationnement des 77 communes concernées.



LE RÉSEAU E-CHARGE50

77 communes concernées

Nom commune
Acqueville
Agneaux
Agon-Coutainville
Avranches
Barenton
Barneville Carteret x2
Beaumont Hague
Benoitville
Brecey
Bréhal
Bricquebec en Cotentin
Brix
Camberton
Canisy
Carentan les Marais
Carquebut
Cérences
Cerisy la Salle
Cherbourg en Cotentin
Condé sur Vire (bourg/co-voiturage)
Coutances
Couville
Créances
Donville les Bains
Ducey les Cheries
Flamanville
Fleury
Folligny
Gavray
Gouville sur Mer x2
Grandparigny
Granville
Hambye
Hauteville sur mer
Isigny le Buat x2
Jullouville
Juvigny le Tertre
La Colombe

La Haye
La Haye Pesnel
Le Mesnil Vigot
Le Teilleul
Les Pieux
Lessay
Marigny le Lozon
Martinvast
Montebourg
Montmartin sur Mer
Orval sur Sienna
Percy en Normandie
Périers
Picauville
Pierreville
Poilly
Pont-hébert
Pontorson
Portbail
Quettehou
Quetteville sur Sienna
Réville
Saint-Lô
Sartilly baie Bocage
Sourdeval
St Clair sur Elle
St Georges d'Elle
St Hilaire du Harcouët
St James
St Jean de Daye
St Pair sur Mer
St Pierre Eglise
St Sauveur le Vicomte
St Sauveur Lendelin
St Vaast la Hougue
Ste Mère Eglise
Tessy Bocage
Videcosville
Villedieu les Poêles-Rouffigny x2

Actuellement en service

7 bornes

En service fin novembre 2016

32 bornes

En service fin décembre 2016

60 bornes seront en service
à fin 2016

LE RÉSEAU E-CHARGE50

Comment ça marche ?



LE RESEAU E-CHARGE50

E-charge50 est un réseau de borne de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables implanté sur l'ensemble du département de la Manche. Il regroupera fin 2017, 129 bornes sur le territoire du SDEM50 et également sur les communes de Cherbourg en Cotentin, Saint-Lô et Avranches.

ACCEDER AU SERVICE

Une **offre découverte**, gratuite pour tous les nouveaux abonnés, est proposée jusqu'au 31 décembre 2016. À partir de 2017, le service e-charge50 deviendra payant. Il sera ouvert aux non-abonnés qui pourront payer à la recharge, par carte bancaire, via l'application mobile ou le Serveur Vocal Interactif.

Les usagers intéressés peuvent dès maintenant s'abonner et obtenir leur badge e-charge 50, en nous renvoyant (*par email ou voie postale*) le formulaire de demande de badge mise en ligne sur le site internet www.e-charge50.fr ainsi que la copie de la carte grise de leur véhicule.

RECHARGER SON VEHICULE

Jusqu'au 31 décembre 2016, l'accès au service n'est disponible que via l'utilisation d'un badge e-charge50.

Les 3 grandes étapes :

1. Je m'identifie auprès de la borne

Je choisis la prise adaptée à mon véhicule grâce aux empreintes sur les côtés de la borne. Je passe mon badge e-charge50 au niveau du lecteur. La borne se met à clignoter **bleu**. La trappe d'accès aux prises va se déverrouiller pour permettre le branchement.

2. Je recharge mon véhicule

Je branche le câble de mon véhicule électrique. Je referme la trappe. La recharge de mon véhicule commence immédiatement. La borne passe au **bleu** «respirant» (*rythme de pulsations*).

3. Je termine ma recharge

Je passe à nouveau mon badge e-charge50 au niveau du lecteur. La trappe d'accès se déverrouille. La borne repasse au **vert**. Je peux maintenant débrancher mon véhicule. À tout moment, je peux interrompre la charge, même si ma batterie n'est pas encore intégralement rechargée.

Une vidéo de démonstration est disponible sur le site internet www.e-charge50.fr



UN SITE INTERNET

Pour plus d'informations, les usagers peuvent se connecter sur le site internet dédié au service de recharge : www.e-charge50.fr

- ▶ Carte dynamique des bornes (disponibilité de chaque borne),
- ▶ Actualités du service e-charge50,
- ▶ Comment fonctionne le service,
- ▶ Inscription/demande de badge,
- ▶ Foire aux questions...



ET UNE APPLICATION MOBILE E-CHARGE50

- ▶ Carte dynamique des bornes (disponibilité de chaque borne),
- ▶ Actualités du service e-charge50,
- ▶ Guidage vers la borne choisie...



LE RÉSEAU

Comment recharger son véhicule en 2017

1 JE M'IDENTIFIE AUPRÈS DE LA BORNE

- ▶ Je suis abonné(e) au service :
 - je passe mon badge au niveau du lecteur,
 - j'utilise l'application mobile e-charge50 .
- ▶ Je ne suis pas abonné(e) au service :
 - je scanne le QR code présent sur chaque côté de la borne,
 - je contacte le Serveur Vocal Interactif

La trappe d'accès aux prises va se déverrouiller pour permettre le branchement.

2 JE RECHARGE MON VÉHICULE



Je branche le câble de mon véhicule électrique à une prise disponible. La recharge de mon véhicule commence immédiatement.

À tout moment, vous pouvez interrompre la charge de votre véhicule, même si votre batterie n'est pas encore intégralement rechargée.

Il vous suffit de :

- passer à nouveau votre badge,
- d'utiliser l'application e-charge50,
- scanner à nouveau le QR code,
- contacter le Serveur Vocal Interactif.

Formule	Abonnés	Non-abonnés
Abonnement annuel avec 1 badge « e-charge50 »	12€ /an	
Abonnement annuel par badge supplémentaire	+10 € /an	

➤ Bornes de recharge implantées hors des aires de covoiturage et parking des gares

Caractéristiques de la recharge	Prix au ¼ H de recharge*	
	Abonnés	Non-abonnés
Puissance moyenne délivrée, ramenée à l'heure de recharge : < 10 kW	0.25 €	0.50 €
Puissance moyenne délivrée, ramenée à l'heure de recharge : ≥ 10 kW et ≤ 22kW	0.50 €	1 €

* Toute tranche horaire (1/4h) entamée est due.
Temps de recharge : durée pendant laquelle le véhicule est connecté à la borne.

➤ Bornes de recharge implantées sur des aires de covoiturage et parking des gares

Caractéristiques de la recharge	Prix au ¼ H de recharge *	
	Abonnés	Non-abonnés
Puissance maximum délivrée : 7 kW	0.25 €	0.50 €

* Jusqu'à 2 heures de recharge, toute tranche horaire (1/4h) entamée est due. Au-delà de 2 heures de recharge : prix unique et forfaitaire de 3 € quel que soit le temps de recharge.
Temps de recharge : durée pendant laquelle le véhicule est connecté à la borne.

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE (SDEM50)

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a pour missions le contrôle du service public de la distribution d'électricité, et le développement des réseaux électriques des communes de son territoire.

SDEM50 : PRÉSENTATION

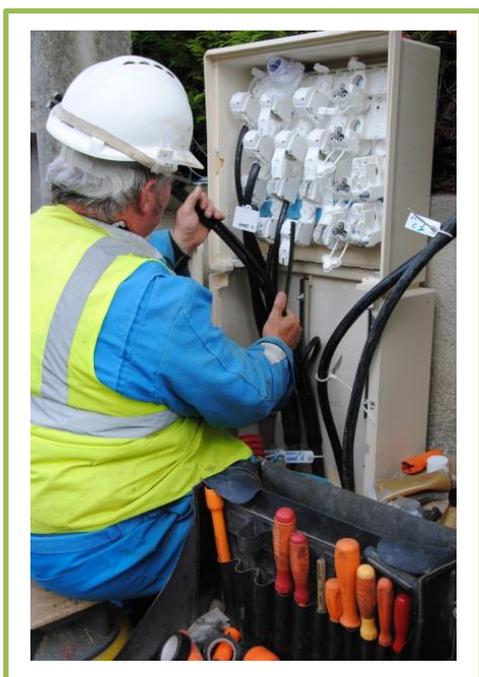
Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche a pour missions le contrôle et le développement du réseau électrique de près de 99% des communes du département. Pour cela, il a confié la gestion du réseau à ERDF. Début 2016, le syndicat compte 510 communes adhérentes sur les 516 du département de la Manche.

Le syndicat est administré par un comité syndical, composé de 68 membres délégués, et par un bureau, composé de la Présidente, de onze Vice-Présidents chacun en charge d'un domaine d'activité, et de 12 membres.

LES COMPÉTENCES DU SDEM50

Le contrôle de la qualité du service public d'électricité : Le Sdem50 est propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension. En 1994, le syndicat a renouvelé son contrat de concession, confiant la gestion des réseaux de distribution d'électricité à ERDF. Le Sdem50 se doit de contrôler cette délégation, ainsi que la qualité de la distribution et de la fourniture d'électricité.

Les travaux réalisés par le Sdem50 : En 2014, le syndicat a réalisé 606 opérations de travaux d'électrification pour un total de 20 millions d'euros. Réalisés par 9 entreprises locales, ces travaux représentent près de 200 emplois induits.



► Les effacements de réseaux aériens

Souvent réalisés dans le cadre d'un aménagement, ils ont pour objectif l'amélioration de l'environnement, mais ils participent également à la fiabilisation de la distribution d'électricité. A l'occasion des travaux de mise en souterrain du réseau électrique, le SDEM50 intervient également pour dissimuler les réseaux de télécommunication. Le syndicat pose alors des fourreaux supplémentaires dans le cadre du vaste programme de déploiement de la fibre optique sur le département.

► Les extensions et raccordements

L'alimentation électrique d'une parcelle, d'un bâtiment, d'un lotissement ou d'une zone d'activité peut nécessiter une extension du réseau électrique. Ces travaux font généralement suite à une autorisation d'urbanisme délivrée par la commune.

► Le renforcement des réseaux

Ces travaux ont pour objectif d'adapter les réseaux existants à l'accroissement de la demande d'électricité et de maintenir une bonne tenue du réseau basse tension.

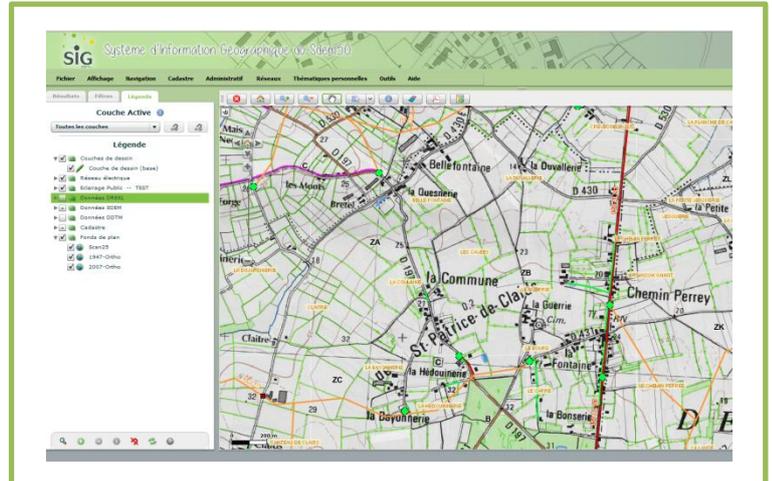
► La sécurisation des réseaux

La sécurisation consiste à supprimer les réseaux basse tension en fils nus, et à les remplacer par des réseaux en câble torsadé (plus résistant et plus sûr) ou en souterrain. L'objectif est d'améliorer la qualité de la fourniture électrique.

► Système d'Informations Géographiques

Le Sdem50 met à disposition des élus et au service des communes, un Système d'Informations géographiques (web SIG) avec la possibilité de consulter le cadastre en ligne, connaître la position des réseaux électriques, voir l'étendue d'une zone de protection d'un monument historique, etc.

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site du syndicat
www.sdem50.fr



📌 Le Sdem50 propose à ses adhérents d'exercer de nouvelles compétences :

- Maintenance et travaux neufs d'éclairage public,
- Conseil en Économie Partagée,
- Distribution de gaz,
- Implantation et gestion des infrastructures de recharge de véhicules électriques (e-charge50),
- Production et distribution publique de chaleur.

Le Sdem50 en chiffres

Année 2015

25 millions d'euros d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité.

745 chantiers d'électrification (raccordements, renforcements, sécurisation, effacement).

157 5 kilomètres de réseau basse tension construits dont 48% en souterrain.

150,4 kilomètres de réseau basse tension remplacés dont 82% en fils nus.

7,2 kilomètres de réseau moyenne tension construits dont 69% en souterrain.

47 postes de distribution d'électricité créés ou adaptés aux charges.

Depuis début 2015, le Sdem50 compte :

238 879 usagers,

19 110 kilomètres de réseau à contrôler.



Le Sdem50

CS 32 708 – 11 rue Dame Denise

50008 Saint-Lô cedex

Tél : 02 33 77 18 95

Fax : 02 33 77 81 85

Email : sdem@sdem50.fr

La Manche fait le plein d'Énergie avec

e-charge₅₀




sdem₅₀



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE

CS 32708 • 11 rue Dame Denise 50008 SAINT-LÔ Cedex • Tél. 02 33 77 18 95 •
Fax. 02 33 77 81 85 • Email. sdem@sdem50.fr • www.sdem50.fr